

Sommaire

Conseil municipal du 22 juin 2018 Conseil municipal du 23 août 2018	4 7	Accueil périscolaire Centre géré de la Toussgint	29
Actualités Le retour des coucous	9	Bibliothèque Exposition de l'atelier Graff Cercle de lecture	30
Travaux Jobs d'été : le bilan	14	Une semaine avec Axelle	
Réparation des canalisations d'eaux pluviales Pose d'adhésifs à la bibliothèque Décor de la boîte à livres		E.I.M.D. Enseignements et infos pratiques Premier prix pour Vents d'Est	31
Une nouvelle camionnette Ravalement de façade de la Fermette A savoir : la loi sur les hirondelles		Découverte Les associations et vous	31
Vivre à Argancy Les noces d'or 90 ans de Mme Lallier	18	Police municipale Tranquillité vacances Participation citoyenne	32
Feu de la Saint Jean Prix de la municipalité Félicitations aux nouveaux diplômés Visite des jardins en Alsace 14 juillet		A savoir Nouvelle adresse des services fonciers Nouvelles installations	33
		Environnement Opération défi famille « zéro déchet »	34
Fête patronale Le jury des maisons fleuries au travail A vos agendas Départ d'Aline Pierson		Nouveau : un artiste lorrain par bulletin George de la Tour Zag & Sia	36
Départ de Frère Dominique		Urbanisme	38
Groupe scolaire Les larmes de Lisa La semaine du jardinage Champions de golf Visite de la citadelle de Bitche	24	Etat-civil	39



Les olympiades Voyage à Paris Rentrée des classes



Edito

Bonjour,

Mon tour est venu de m'exprimer dans notre bulletin municipal.

Ce numéro fera, comme à l'accoutumée, la part belle à la rentrée scolaire, moment important dans la vie de nos familles. Le son de la cloche marque symboliquement la fin des vacances pour celles et ceux qui ont eu la joie d'en prendre et le retour dans notre village familier et rassurant. Les souvenirs de nos vacances, encore frais dans nos esprits et dans nos corps, nous aident à redémarrer nos activités quotidiennes, rythmées par nos nombreuses occupations.

Cette parenthèse permet également de nous confronter à d'autres modes de vie, d'autres manières de penser, et nous nous prêtons volontiers à l'exercice de les comparer à ce que nous vivons dans nos villages.

Il nous apparaît presque comme une évidence que la convivialité et l'attention que nous portons aux autres sont des valeurs qui unissent une communauté et qui sont la base du bien vivre ensemble. Faire fi de son égoïsme quoi!

Chacun peut participer, car l'effort demandé pour s'ouvrir aux autres est finalement faible, au regard du bénéfice apporté par des relations apaisées. C'est dans cet esprit que travaillent vos élus, les membres des associations de la commune, les bénévoles qui apportent tous des idées nouvelles pour renforcer le lien social.

Pour ma part, je suis attaché aux valeurs que porte la culture, sous toutes ses formes. Que ce soit sous forme de littérature, de street art, de musique et danse, d'arts vivants, elles offrent cette convivialité qui nous unit.

Nous avons la chance d'avoir chez nous une école de musique, de danse et de chant, ainsi qu'une harmonie de 37 musiciens (financées par Argancy et cinq autres communes de la rive droite). Quoi de mieux pour notre développement personnel et pour faire vivre cette convivialité?

Mobilisons notre énergie pour cette nouvelle rentrée....



Conseil municipal Délibérations du 22 juin 2018

Résultat de l'appel d'offres pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en locaux professionnels

M. le maire présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres émis pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en locaux professionnels.

Lots retenus par la commission d'appel d'offres:

Lot	Entreprise	Montant € H.T.	Montant estimatif € H.T
1- Gros oeuvre	A.E.K.	124 995,05	68 500,00 *
2- Charpente	MASSON FRERES	27 621,29	21 500,00
3- Façade	DESIGN FACADE	15 932,65	31 300,00
4- Menuiserie ext.	ECO FERM	12 959,50	12 600,00
5- Plâtrerie	HAAF	54 000,00	45 500,00
6- Menuiserie int.	SIMON	24 901,18	25 000,00
7- Electricité	HOFFMANN	47 652,00	69 800,00
8- App. élévateur	MARCO	19 846,00	20 000,00
9- Plomberie sanitaire	CHAUFFEO	49 935,34	38 310,00
10- Faïence	NASSO	3 132,60	4 000,00
11- Peinture	NICOLETTA	21 494,76	29 500,00
12- Sols souples	NICOLETTA	21 064,68	21 500,00
13- Serrurerie	ECO FERM	29 716,82	24 750,00
Moins et/ou mieux disar	nt	453 251,87	412 260,00 *

^{*} sans démolition gros oeuvre / estimation + 48 000 €.

Le conseil municipal approuve, par 11 voix pour et une abstention (Danièle Reymond pour les mêmes raisons évoquées lors de conseils précédents), les propositions de la commission d'appel d'offres communale présentées par M. le maire, président de cette commission et l'autorise à signer les marchés des lots retenus.



Motion relative à l'accueil des gens du voyage sur le territoire de Metz Métropole

M. le maire informe le conseil municipal que suite à l'agression de M. Jean Bauchez, maire de Moulins-lès-Metz, M. François Grosdidier, sénateur de la Moselle et Président de la Fédération Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Moselle, invite les communes à apporter son soutien au maire agressé.

M. le maire donne lecture de la motion transmise demandant aux conseillers de délibérer.

« L'ensemble des maires de Metz Métropole tient à apporter son soutien à Jean Bauchez, maire de Moulins-lès-Metz, agressé samedi 9 juin 2018 dans l'exercice de ses fonctions, en allant à la rencontre des gens du voyage installés illégalement depuis une semaine sur un terrain situé en zone inondable de sa commune.

Metz Métropole ne peut accepter de tels agissements et condamne fermement cette agression à l'encontre d'un élu dans l'exercice de son mandat.

Metz Métropole tient à rappeler que, conformément au nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, une aire de grand passage a été aménagée et mise à disposition à destination des grands rassemblements issus des gens du voyage.

D'une superficie de 6 hectares, cette aire dispose de tous les équipements nécessaires à l'accueil des gens du voyage issus du grand passage (points d'eau et d'électricité, cuves à effluent, bennes pour collecter les ordures ménagères).

Metz Métropole assume donc pleinement ses responsabilités en la matière en proposant un site qui peut accueillir jusqu'à 200 caravanes.

Par ailleurs, Metz Métropole possède deux aires d'accueil permanent (Marly-Montigny et Metz-Blida) et travaille actuellement à la création des deux aires d'accueil manquantes en lien avec les maires et les services concernés.

Au-delà des obligations réglementaires, des actions de médiation s'effectuent afin de trouver les solutions les plus adéquates aux besoins très spécifiques des gens du voyage et ce dans un contexte souvent tendu.

Elus et services s'impliquent donc au quotidien pour écouter leurs doléances, tenir compte de leur mode de vie mais également pour leur rappeler les règles. S'ils ont des droits, les gens du voyage ont aussi des devoirs et comme tout à chacun, ils doivent les respecter.

Depuis plusieurs années, Metz Métropole doit faire face à un afflux croissant de gens du voyage qui souvent s'exerce sous la forme d'occupations illicites qui se multiplient en toute impunité.

Il va sans dire que la détermination de Metz Métropole est totale sur le sujet et nous devons tirer toutes les conséquences de cette dramatique situation où la métropole ne saurait être la seule collectivité à assumer l'accueil des gens du voyage.

C'est pourquoi, le bureau de Metz Métropole:

- dénonce avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des maires dans l'exercice de leur mandat,
- demande que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur des situations qui s'opposent au respect fondamental de la loi,
- souhaite qu'une réunion s'organise dans les plus brefs délais entre les acteurs concernés que sont Metz Métropole, le conseil départemental de la Moselle et l'Etat.)

Le conseil municipal, par 11 voix pour et une abstention (Patrick Spirckel car la proposition de motion concernerait uniquement Metz Métropole), décide de soutenir la démarche de Metz Métropole.

Embauche d'une apprentie

M. le maire informe le conseil municipal de sa volonté d'embaucher une apprentie pour la former et lui permettre d'obtenir un BAC PRO aménagements paysagers. Pour cela, M. le maire propose la création d'un poste permettant cette embauche :

- Apprenti aménagements paysagers
- Durée 1 an
- Maître de stage: agent des services techniques municipaux

Le conseil municipal approuve, par 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Paul Vetzel compte-tenu des liens familiaux avec l'apprentie et Danièle Reymond compte-tenu des liens familiaux entre Jean-Paul Vetzel et l'apprentie), la création du poste d'apprentie ainsi présenté. M. le maire est chargé d'embaucher l'apprentie qui souhaite suivre cette formation aux conditions d'une convention à rédiger et signer par les deux parties.

Conseil municipal

Délibérations du 22 juin 2018

Délégation de compétence UEM à la communauté de communes Rives de Moselle

La commune d'Argancy a, par contrat conclu le 8 juin 1999, concédé à l'Usine d'Electricité de Metz (UEM), régie personnalisée de la commune de Metz devenue depuis société d'économie mixte locale, la construction et l'exploitation d'un réseau câblé de vidéocommunication destiné à desservir son territoire.

La communauté de communes Rives de Moselle, a ultérieurement, par délibération du conseil communautaire en date du 29 avril 2010, sollicité l'extension de ses compétences pour lui permettre d'établir et d'exploiter le réseau de communications électroniques sur son territoire.

Cette prise de compétences a été consacrée par arrêté du Préfet de Moselle n° 2010-DCTAJ/028, en date du 5 août 2010, complétant l'article 4-3 des statuts de la communauté de communes comme suit:

« La communauté de communes est en outre compétente pour :

- l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'un réseau de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi,
- la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ce réseau,
- la gestion des services correspondant à ce réseau,
- la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités,
- l'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition dudit réseau de communications électroniques.

Sont toutefois expressément exclus de la compétence de la communauté de communes les réseaux établis et exploités par les communes pour la distribution des services de radio et de télévision.»

L'exercice de cette compétence, selon les mêmes limites, a été transmis à la communauté de communes Rives de Moselle, issue de la fusion de la communauté de communes de Maizières-Lès-Metz et de la communauté de communes du Sillon Mosellan par arrêté préfectoral n° 2013-DCTAJ/1-105 du 26 novembre 2013.

Dans cette mesure, la commune a conservé la compétence prévue à l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales en ce qui concerne le réseau établi et exploité jusqu'à présent par l'UEM.



Compte tenu de la création de la régie RIVEO par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Rives de Moselle, en date du 28 janvier 2016, amenant à l'acquisition de compétences en interne dont ne dispose pas la commune en l'état, la commune d'Argancy entend déléguer à la communauté de communes Rives de Moselle la compétence susvisée, selon les conditions et modalités visées au projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-8, R1111-1 et L1425-1 Vu l'article 133 XII. de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté du préfet de Moselle n° 2010-DCTAJ/028 en date du 5 août 2010 et l'arrêté du préfet de Moselle n° 2013-DCTAJ/1-105 du 26 novembre 2013,

Vu le projet de convention annexé,

Consent à la délégation de compétence d'établissement et d'exploitation de réseau câblé de vidéocommunication au profit de la communauté de communes Rives de Moselle,

Approuve les termes de la convention de délégation de compétence de la commune d'Argancy à la communauté de communes Rives de Moselle en matière d'établissement et d'exploitation de réseau câblé de vidéocommunication,

Autorise le président à signer la convention susvisée et tous les éléments nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conventions entre Sanef et Argancy

Concernant la voie communale d'Olgy à Buy

M. le maire informe le conseil municipal que conformément à la demande du Ministère de la Transition écologique et solidaire et à la loi du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies, le groupe Sanef a réalisé un recensement des conventions de rétablissement pour l'ensemble des ouvrages présents sur son réseau.

Après vérification, il semblerait que l'ouvrage A4 PS 319.6, dit voie communale d'Olgy à Buy, n'ait pas été conventionné depuis sa construction.

Afin de régulariser cette situation, une convention entre la Sanef et la commune d'Argancy doit être établie répartissant notamment les responsabilités de chacune des parties pour l'entretien de l'ouvrage et de la voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer cette convention avec la Sanef.

Concernant le chemin rural dit de Metz

M. le maire informe également le conseil municipal que l'ouvrage A4 Pl 317.2, chemin rural dit de Metz, ne semble pas avoir été conventionné depuis sa construction.

Une convention entre la Sanef et la commune d'Argancy sera également établie répartissant les responsabilités de chacune des parties pour l'entretien de l'ouvrage et de la voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer cette convention avec la Sanef.

Divers

Diminution des déchets verts : Laurent Arnoux propose de réfléchir à la pose de composteurs à des endroits stratégiques afin que les riverains qui n'ont pas de terrain puissent y déposer leurs déchets verts. Laurent Arnoux, Marie-Ange Hennequin et Nicolas Frey se réuniront en mini-commission afin d'y réfléchir.

Réhabilitation, rénovation, aménagement de l'aire du skate park : Laurent Arnoux est en train d'y réfléchir avec plusieurs adolescents du village.

Conseil municipal Délibérations du 23 août 2018

Avenant n°3 au contrat d'architecte pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 5 rue de Bussière

M. le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 3 au contrat d'architecte du 6 janvier 2017 établi par Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications du programme et de certaines prestations du projet. L'estimation des travaux est révisée à la somme de 453 251,87 € HT.

Les honoraires de l'architecte s'élèvent donc à 6,75 % du montant prévisionnel des travaux soit 30 594,50 € HT.

Le conseil municipal accepte cet avenant par 10 voix pour, 1 voix contre (Danièle Reymond) et 1 abstention (Anne Zannol) pour les mêmes raisons évoquées lors de conseils précédents. M. le maire est chargé de son application.

Avenant n°1 au contrat de cotraitance pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 5 rue de Bussière

M. le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 au contrat de cotraitance du 15 décembre 2017 établi par Julie Jaeger, architecte et le bureau d'étude I.T.C. Moselle.

Cet avenant intervient suite aux modifications du programme et de certaines prestations du projet. L'estimation des travaux est révisée à la somme de 453 251,87 € HT.

Les honoraires du bureau d'étude s'élèvent donc à 2,25 % du montant prévisionnel des travaux soit 10 200,00 € HT.

Le conseil municipal accepte cet avenant par 10 voix pour, 1 voix contre (Danièle Reymond) et 1 abstention (Anne Zannol) pour les mêmes raisons évoquées lors de conseils précédents. M le maire est chargé de son application.

Conseil municipal

Délibérations du 23 août 2018

Projet de convention d'organisation du service de police pluri-communal

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'au 1 et juillet 2015, une convention de mise à disposition a été signée pour 3 ans par les 8 communes suivantes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-les-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Malroy et Trémery.

Cette convention étant arrivée à échéance, M. le maire présente le projet de convention sur l'organisation de service, les missions dévolues, la gestion des effectifs et du temps de travail des agents, l'autorisation du port d'armes, le financement du service et la répartition des charges, les cas de retrait ou de non renouvellement de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- émet un avis favorable au projet de convention à l'exception de l'article 5 « effectifs du service de police pluri-communal » et de l'article 8 « autorisation du port d'armes »
- ne valide pas la convention d'organisation du service de police pluri-communal en l'état,
- charge M. le maire d'aboutir à la convention souhaitée.

Ouverture d'un poste à temps complet

M. le maire quitte la séance.

M. Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, propose au conseil municipal le passage d'un poste existant d'adjoint technique territorial de 27 heures à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2018 en précisant que les heures actuelles ne sont plus adaptées à la charge de travail du poste et, par conséquent, permettra de régulariser des heures supplémentaires effectuées régulièrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de ce poste à temps complet.

Titularisation d'un adjoint territorial d'animation

Suite à la prorogation d'une année du stage d'un adjoint territorial d'animation, M. le maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision.

Les propositions émises sont les suivantes :

- la titularisation,
- le refus de titularisation.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la titularisation de cet agent.

Achat d'un columbarium

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjoint au maire, informe le conseil municipal de la réception de 3 devis correspondant à l'achat d'un nouveau columbarium.

Les entreprises sont les suivantes :

- Cimtéa de Saint-Avold pour un montant de : 772,42 € HT la case
- Acquaviva de Marly pour un montant de : 629,50 € HT la case
- Hieulle de Mondelange pour un montant de : 609,00 € HT la case

Après étude de ces 3 devis, le conseil municipal décide de retenir la société Hieulle de Mondelange pour l'achat d'un nouveau columbarium et charge M. le maire de signer le devis.



Requête d'un locataire d'un étang communal sur le ban d'Argancy

M. le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu d'un locataire d'un étang communal sur le ban d'Argancy. Celui-ci souhaite résilier son bail pour l'année 2019 justifiant qu'en raison de nombreuses herbes et produits des arbres dans l'étang, il ne peut plus s'adonner à la pêche. Toutefois, si une réduction pour moitié du loyer pouvait être appliquée pour les années à venir, celui-ci ne dénoncerait pas son bail.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, consent à diminuer de moitié le loyer à partir du 1^{er} janvier 2019.

Actualités

Le retour des coucous

Les beaux jours reviennent, les coucous aussi...

Notre superbe environnement, étangs, espaces verts, aire de jeu et terrains de sport restent un terrain de prédilection pour le coucou. Toutefois, ces oiseaux ont une spécificité unique: même s'ils chantent d'une manière caractéristique, ils parasitent le nid de leurs congénères; en résumé, ils s'imposent chez les autres, par malice et force, envahissent l'espace sans autorisation, ni sans même y être invités. Même leurs chants, si particulier, reconnaissables entre tous, sont forts et couvrent souvent le chant des autres espèces.

Autre singularité : le coucou est difficile à déloger, particulièrement malin, organisé, sans gêne, sans respect des autres espèces...

Et ainsi va la vie, à chaque belle saison, ils sont de retour...

Puisque nous parlons de notre environnement, et bien que cela n'ait strictement rien à voir, ni rien de commun avec le coucou, les gens du « voyage » (le voyage se définit comme l'installation sauvage, sans autorisation, sur un terrain communal) se sont invités... mais c'était sans compter avec les réactions immédiates de la commune et les démarches au quotidien pour ne pas accepter, ni même tolérer une telle situation : sollicitations de la police municipale, de la gendarmerie, de la préfecture... Les échanges de courriers ci-contre en attestent...

Ces « gens » ont pris la décision de poursuivre leur « voyage », après seulement 6 jours...



Moralité du coucou et conclusions

Les coucous font partie du paysage mais aux autres espèces de ne pas accepter cet oiseau sans-gêne, cet oiseau squatteur, lorsqu'il ne respecte pas les règles de la vie collective et qu'il pousse ses œufs un peu trop dans le nids des autres...



Actualités

Ci-après copie des principaux échanges de courriers avec les différentes autorités compétentes

Mairie d'ARGANCY



OLGY - ARGANCY - RUGY

République Française

Département de la Mosel

PREFECTURE DE LA MOSELLE 9, Place de la Préfecture BP 71014 57014 METZ CEDEX 1

A l'attention de Monsieur le Préfet

Argancy, le 09 juillet 2018

Courrier en LR/AR

Réf.: JPV/AB/383/18

Objet : Occupation illégale du domaine public / Infractions non relevées

Monsieur le Préfet,

Vous êtes informé de l'occupation illégale depuis Samedi 07 juillet 2018 du domaine public de la Commune d'Argancy, sans autorisation et après destruction de matériels par des personnes dont l'identité a été relevée par les Service de gendarmerie et plus de 100 véhicules, caravanes, ...

Après avoir perturbé la circulation sur la voie départementale, sans intervention de quiconque, traversé le village à vive allure au mépris des règles de circulation et de sécurité les plus élémentaires, avoir forcé plusieurs installations, ces personnes ont emprunté avec leurs véhicules une voie verte, ouverte essentiellement aux piétons.

Cette action violente et conjointe s'est, pour partie, déroulée sous les yeux des forces de l'ordre et des habitants choqués et stupéfaits de constater que rien ne s'opposait à cette installation sauvage.

Plus fort encore, nous avons pu constater l'arrivée sur les lieux très rapidement d'un technicien UEM qui, sans la moindre autorisation, au mépris de règles de sécurité élémentaires, a procédé à une installation électrique qui court sur plusieurs centaines de mètres, sans protection aucune sur la voirie!

Vous trouverez ci-joint, pour votre information, courrier que nous adressons sans délai à l'UEM et déclinons absolument toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident directement ou indirectement en lien avec cette situation illégale.

Comment peut-on légalement fournir de l'électricité en empruntant sans autorisation la voirie et de surcroît au bénéfice de personnes qui sont dans l'illégalité la plus évidente, qui dégradent et empruntent des voies interdites à la circulation ?

Pour mémoire, les « voies vertes » sont des aménagements en site propre réservées aux déplacements **non motorisés**. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elles doivent être accessibles au plus grand nombre, **sécurisées** et jalonnées.

Nous avons demandé au service de Gendarmerie présent sur les lieux, que toutes les infractions routières soient relevées, et que la sécurité des piétons et utilisateurs de la voie verte soit assurée.

Pour mémoire, l'Article R412-7 précise :

II.- Lorsque, sur la chaussée, une voie de circulation réservée à certaines catégories de véhicules est matérialisée, les conducteurs d'autres catégories de véhicules ne doivent pas circuler sur cette voie. Les conducteurs de véhicules motorisés ne doivent pas circuler sur une voie verte, ni dans une aire piétonne à l'exception des cas prévus par les règles de circulation mentionnées à l'article R. 411-3.

III.- Sous réserve de l'application des dispositions des deuxième à sixième alinéas du I, le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Nous dépêchons donc sur place, quotidiennement et à plusieurs reprises au cours de chaque journée d'occupation illégale, la Police Municipale aux fins de contrôle et de verbalisation de tous les véhicules en infraction qui circulent sur la voie verte.

Nous sollicitons également l'intervention des services de Gendarmerie aux fins de constatations de ces mêmes infractions, voire, le cas échéant, pour prêter assistance et assurer la sécurité des policiers municipaux.

Nos concitoyens ne comprendraient pas qu'en présence de telles infractions, notamment qui portent aussi directement atteinte à la sécurité des personnes qui empruntent la voie verte, de tels comportements demeurent impunis.

La Commune ou ses représentants déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur les voies vertes, utilisées par des véhicules non autorisés.

Nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires au respect de la Loi. Le principe étant l'égalité de tous devant la Loi, il ne saurait y avoir de situations illégales qui demeurent sans réponse de l'Etat.

La présente, au regard de la gravité des atteintes à la sécurité des personnes, à l'importance des dégradations constatées, des nombreuses infractions routières et de l'occupation sauvage d'un site classé Espace Naturel Sensible (donc à protéger) accompagnera le communiqué de presse que nous allons publier ce soir sauf s'il est mis fin à cette grave situation inadmissible et contra legem.

Dans l'attente de votre retour,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération très distinguées

Jean-Paul Vetzel Maire d'Argancy

Copie pour information : Major MORETTI Gendarmerie VIGY Direction Générale de l'UEM

11

Actualités

Réponse du Préfet

Préfecture

Cabinet Service de la sécurité intérieure METZ, le 12 juillet 2018



Monsieur le Maire,

Par courrier du 9 juillet dernier, vous m'avez fait part des difficultés rencontrées suite à l'occupation illégale du domaine public par les gens du voyage qui se sont installés sur le ban de votre commune. Je voudrais rappeler que ces installations illicites sont essentiellement dues au fait qu'un grand nombre d'intercommunalités de Moselle n'ont pas répondu à leurs obligations au regard du schéma départemental des gens du voyage. Il manque actuellement près de 800 places de grands passages dans le département.

Dès le 9 juillet dernier, la gendarmerie nationale a relevé l'identité du pasteur ainsi que l'ensemble des immatriculations des véhicules afin de pouvoir engager les procédures judiciaires en cas de dégradations constatées, ce qui n'est pas le cas à ce jour (barrière soulevée et déposée, plots bloqués...).

Concernant la circulation des véhicules motorisés sur la voie verte qui appartient au domaine public fluvial et à VNF, j'ai demandé à la brigade de la gendarmerie de procéder à des patrouilles régulières sur cet axe afin de relever toute infraction qu'elle pourrait constater.

Par ailleurs, au sujet de l'installation par l'UEM, la pose du compteur électrique permet que les dépenses d'électricité engendrées par la communauté des gens du voyage soient payées par cette dernière et ne soient pas à la charge des habitants de votre commune. Il vous appartient néanmoins si vous constatez un péril grave ou imminent de prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances conformément à l'article L 2212-4 du code général des collectivités locales.

Enfin, concernant l'expulsion de ces gens du voyage, je vous rappelle que les communes appartenant à une intercommunalité qui n'a pas répondu à ses obligations au regard du schéma départemental des gens du voyage, ne peuvent pas bénéficier de la procédure d'expulsion par mise en demeure. Elles peuvent cependant engager une procédure devant le tribunal de grande instance dont elle dépend qui statuera sous 48 heures. A l'issue, le concours de la force publique pourra être accordé.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout élément concernant cette procédure qui est rappelée dans le guide d'accueil des gens du voyage dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Blac = v.

Pour le Préfet,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Monsieur Jean-Paul VETZEL

Maire d'Argancy

Georges BOS

A l'attention de Monsieur G. BOS, Sous-Préfet

Argancy, le 19 juillet 2018

Courrier en LR/AR

Réf.: JPV/VR/425/18

Objet : Occupation illégale du domaine public

Monsieur le Sous-Préfet,

J'accuse réception de votre lettre reçue le 13 juillet, qui fait suite à un entretien téléphonique du 10 juillet 2018 et vous en remercie.

A la suite d'un nouvel incident, constaté le 12 juillet 2018 également par les Services de Gendarmerie, devant un danger grave et imminent, notamment d'électrocution sur la voie publique, j'ai pris les mesures que j'étais en capacité de prendre pour gérer ces risques importants qui pouvaient s'avérer mortels.

Dans votre courrier, vous semblez justifier cette occupation illégale du domaine public de la Commune, la réalisation de nombreuses infractions routières évidentes au quotidien (dont a priori aucune n'a été constatée malgré votre demande...) et la mise en danger d'autrui par une insuffisance de places de grands passages dans le département aux motifs « qu'un grand nombre d'intercommunalités n'ont pas répondu à leurs obligations ».

Vous conviendrez, qu'un ma qualité de Maire, je ne peux me satisfaire d'une telle réponse de la part de l'Etat en charge notamment du respect de la législation, à l'égard des gens du voyage mais aussi des intercommunalités, et que je ne peux et dois assumer dans mes responsabilités d'élu, les conséquences d'une décision des intercommunalités.

A mon sens, les infractions que j'ai directement constatées pouvaient être relevées, et ce, quel que soit le schéma départemental des gens du voyage.

Copie de la présente est adressée au Président de l'Intercommunalité pour suite à donner.

Plainte a donc été déposée puisqu'au moins un plot a été endommagé lors de l'arrivée massive des gens du voyage, puis à plusieurs reprises pour permettre l'arrivée d'autres véhicules, outre les infractions routières constatées au quotidien sur la voie verte pour entrer et sortir du campement sauvage.

Les lieux ont été évacués volontairement le dimanche 15, reste à la Commune d'assumer le coût de mise à disposition d'une benne à déchet et l'eau captée illégalement sur une bouche incendie.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération distinguée

Jean-Paul Vetzel Maire d'Argancy

Travaux

Jobs d'été 2018 : le bilan

Cette année, 14 jeunes étudiants ont pu se mettre au service de la commune et de ses habitants, grâce à la pratique toujours renouvelée des jobs d'été.

Il s'agit de Laura et Marine Cavelius, Simon Cozette, Laura Delgado, Justine Deppenweiler, Elliot Marchal, Andréa et Coline Marszalek, Elisabeth Pierson-Probst, Lucie Poinsignon, Frédéric Portier, Antonin Prou, Laura Voinçon et Julia Zannol.

Comme à l'accoutumée, ils ont appuyé tous les services municipaux et les tâches ont été diverses.

L'entretien des espaces verts, particulièrement consommateur d'énergie à la suite de l'application des nouvelles règles phytosanitaires, les a particulièrement mobilisés, notamment dans des tâches de nettoyage, désherbage, mais aussi d'arrosage. Ils ont pu également participer à des tâches administratives, à la mise à jour des archives et à l'entretien des écoles.

La démarche volontariste de la commune ne peut s'exercer sans l'implication forte des employés municipaux. Et il nous a paru essentiel de faire en sorte que l'exercice de cette mission d'accompagnement se fasse dans un échange gagnant-gagnant.

Nos attentes, vis-à-vis des étudiants, ne pouvaient pas reposer sur des compétences évidemment non acquises, mais sur un état d'esprit. L'objectif étant que le supplément de travail imposé aux personnels de la commune, se transforme en aide, visant à soulager leur activité et accomplir des tâches qui n'ont pas pu être réalisées durant le reste de l'année.

Dans cette perspective, nous avons été amenés à exprimer à ces « nouvelles équipes temporaires » notre cahier des charges et à rappeler quelques règles élémentaires de bon fonctionnement:

- l'importance de l'attitude : dans un milieu de travail, avant la compétence, c'est le comportement qui est pris en compte et forge un début de jugement.
- vis-à-vis des administrés, nous avons insisté sur la nécessité que ce comportement soit exemplaire, particulièrement sur le domaine public.
- les effets positifs du respect mutuel et de la politesse: pourquoi pas un petit bonjour de temps à autres aux habitants croisés au coin d'une rue? Pourquoi ne pas teinter d'empathie les échanges quotidiens développés avec les personnels?
- l'intérêt de la ponctualité : l'heure c'est l'heure, même en été...
- la cerise sur le gâteau : la pro-activité, voire une petite dose d'autonomie!

Pour conclure, gageons que ce partage d'expérience leur aura permis d'appréhender le monde du travail dans lequel ils sauront inévitablement un jour s'intégrer.





Gros travaux de réparation sur la canalisation des eaux pluviales dans le centre ancien du village d'Argancy

A la suite de plaintes de riverains signalant des odeurs nauséabondes dans le centre ancien du village d'Argancy, il a fallu missionner une entreprise compétente pour trouver l'origine du problème.

Il en a résulté que le circuit des eaux pluviales était bouché depuis le bas de la rue des Pêcheurs jusqu'au ruisseau d'Argancy, ce qui a nécessité le remplacement de plus de 40 mètres de tuyaux avec tête de pont.





Bibliothèque municipale



Pour encore plus de visibilité depuis la place Anne de Méjanès, les parties hautes de la vitrine de la bibliothèque ont été recouvertes d'autocollants en rapport avec le livre.

Travaux

Boîte à livres

L'ancienne cabine téléphonique à proximité du groupe scolaire a trouvé une autre utilité ; joliment décorée, elle est devenue une boîte à livres, celle en place précédemment ayant été installée à Rugy.

Le concept de ces petites bibliothèques de rue repose sur le partage : chacun peut emprunter des livres gratuitement et venir en déposer pour les autres lecteurs.







Réception par les services techniques d'une nouvelle camionnette (cf. conseil municipal du 3 avril 2018 - Bulletin N° 92).

Ravalement de façade à la Fermette

Cf: conseil municipal du 3 avril 2018 - Bulletin n°92)





Les hirondelles auront la joie de revenir nicher, au printemps prochain, sur des bâtiments fraîchement repeints !

Comme quoi les travaux d'amélioration de l'habitat bénéficient à tous !

A savoir

Vous rénovez votre façade ou votre toiture?

Pensez à regarder si vous avez des nids d'hirondelles, préalablement à vos démarches en mairie!



Privilégiez pour vos travaux, la période d'octobre à mars, si vous constatez des nids sur votre bien car, en dehors de cette période et en une demi-heure seulement, votre chantier peut être stoppé par la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux), alertée bien souvent par un appel bienveillant d'un voisin, fervent défenseur des oiseaux, pour que soit constatée une éventuelle infraction.

Il faut le savoir : les hirondelles sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 et l'arrêté du 29 octobre 2009.

Petit rappel de l'article L411-1 du code de l'environnement :

Sont interdits et en tout temps « la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente ou leur achat ».



Les travaux de ravalement de façade de la Fermette, momentanément stoppés pour cause de présence d'hirondelles!

La municipalité, vient de se trouver en infraction puisque l'entreprise en charge des travaux a subi **un arrêt momentané de chantier** dicté par la L.P.O.

MOTIF : sur deux façades se trouvaient des nids d'hirondelles et le bruit engendré par le montage des échafaudages les perturbaient.

La L.P.O. a indiqué à la municipalité la marche à suivre auprès de la DREAL afin d'obtenir une autorisation pour pouvoir continuer les travaux ce qui a été aussitôt fait et le chantier a pu redémarrer mais uniquement sur les murs sans nids et/où les nids étaient vides.

Pour les murs avec nids occupés, il fallait obtenir une dérogation de la Préfecture.

Seul hic: Il a fallu plus de 48 heures à la Municipalité après moult tergiversations, tant auprès des services de la DREAL que de la L.P.O., pour obtenir les renseignements nécessaires à la rédaction fort complexe du cerfa et de l'arrêté repris pour partie ci-après:

«...plusieurs pans de murs ne sont pas concernés par les nids d'hirondelles, mis à part deux pans où il conviendra de faire les travaux une fois les hirondelles parties. Chaque nid détruit sera remplacé par deux nids artificiels »...

ce dont la commune s'est engagée..

A méditer:

- ½ heure pour arrêter un chantier sur intervention de la
- 48 heures pour obtenir LA personne compétente auprès des services de la DREAL!

Tous ces atermoiements ont engendré un retard considérable dans l'exécution des travaux et un coût supplémentaire non négligeable pour l'entreprise et pour la commune.



Conclusion:

Depuis des millénaires, les hirondelles vivent en parfaite harmonie avec l'homme ; la commune tient à respecter ce droit afin que cette complicité soit perpétuée.

Vivre à Argancy

Noces d'or, ce trimestre, dans notre commune



Le 19 juin 2018: Claudine et Michel Wirtz d'Argancy

Claudine est née le 13 avril 1946 à Nouvion-sur-Meuse (08), Michel le 3 mai à Yutz (57). Ils se sont mariés le 8 juin 1968 à Lumes (08). La passion de Michel pour les chevaux les a amenés à s'installer au lotissement du stade à Argancy en 1991. Depuis quelques années maintenant, ils coulent une paisible retraite au sein de notre commune.

Le 3 septembre 2018 : Eliane et Albin Martin de Rugy

Les époux Martin se sont mariés à Faulquemont (57) le 20 juillet 1968 et résident à Rugy depuis 1973.

Ils ont deux enfants dont Emmanuel qui réside non loin d'eux à Rugy et 4 petits-enfants.

Conformément à leur souhait, aucune photo de l'évènement ne sera publiée.



Le mariage est et restera le voyage de découverte le plus important que l'homme puisse entreprendre. Soren Kierkegoard

La municipalité n'a pas manqué de mettre à l'honneur ces deux couples en les conviant en mairie autour d'un apéritif dînatoire. Elle leur renouvelle ses sincères félicitations.

90 ans de Marie-Louise Lallier

Le 30 juin 2018, la municipalité n'a pas manqué d'honorer Mme Marie-Louise Lallier demeurant à Argancy à l'occasion de son 90° anniversaire, en lui remettant les attentions qu'elle mérite.

Nous lui renouvelons tous nos vœux de santé et de bonheur et lui souhaitons encore de belles années autour des siens.

« Le temps n'a pas la même allure pour tout le monde ! » William Shakespeare



Selon son souhait, aucune photo de la manifestation ne sera publiée.

Feu de la Saint Jean : 16 juin 2018 organisé par l'Interassociation





Bravo à tous les bénévoles pour la réalisation de ce moulin qui s'est embrasé à la tombée de la nuit, pour respecter cette tradition ancestrale.

Prix de la municipalité



Bravo aux diplômés 2018

Les résultats sont tombés et l'année 2018 apporte son cru de jeunes nouvellement diplômés.

Brevet des collèges, Bac Pro, Baccalauréat ou diplômes universitaires, saluons toutes ces réussites.

Clin d'oeil particulier à Antonin Prou qui a obtenu son Bac S avec 19,07 de moyenne!

Félicitations à tous!

Du 22 au 24 juin, l'ACP d'Olgy a organisé son traditionnel concours équestre. La dernière épreuve Grand Prix 1 « commune d'Argancy » a été gagnée par Pauline Fonck-Kaiser des Ecuries d'Olgy et Léon du loup appartenant à Catherine Nardi. Le bouquet a été offert par « la pomme de pin » de Mondelange.



Vivre à Argancy

Visite des jardins en Alsace le 28 juin 2018

C'est par un temps radieux que 40 personnes ont participé à une sortie en Alsace pour y découvrir deux superbes jardins : le jardin de Marguerite à Plobsheim et le jardin philosophe à Boersch.

Une belle journée de détente et de convivialité qui a ravi les participants.













Jardin philosophe



Fête Nationale

Le 13 juillet 2018, à la tombée de la nuit, en partenariat avec les communes d'Ay-sur-Moselle, Trémery, Ennery, Flévy et Argancy, le feu d'artifice a été tiré au City Stade de Flévy par la société Aquarêves.

La mutualisation des moyens entre les communes précitées permet d'assister chaque année à un très beau spectacle.

Bravo à Flévy, commune organisatrice cette année!



Dernier week-end de juillet : fête patronale

En l'absence de Jean-Paul Vetzel maire, c'est Jocelyne Emmendoerffer, 1ère adjointe qui a inauguré la fête patronale organisée par l'Union Sportive d'Argancy.

Après un bref discours retraçant les origines de la fête, Didier Goujon, président de l'U.S.Argancy, a invité les forains ainsi que les membres de la municipalité présents et les bénévoles qui oeuvrent sans compter à la réussite de cette fête, à prendre le verre de l'amitié qui a clôturé l'inauguration.

Jocelyne Emmendoerffer n'a pas manqué de souligner que sans tous ces bénévoles, la fête d'Argancy ne connaîtrait pas le franc succès qu'elle remporte depuis si longtemps. Merci à eux.



Vivre à Argancy

Maisons fleuries: le jury au travail

La municipalité récompense toutes les personnes qui par le fleurissement de leur habitation contribuent à l'embellissement d'Argancy, Olgy et Rugy.

Le temps chaud n'a pas empêché le jury composé de onze personnes dont une extérieure à la commune, de parcourir les rues et ruelles des trois villages.

Un grand merci à tous les habitants qui ont multiplié leurs efforts pour fleurir leur maison.

Le jury se réunira en octobre afin de choisir définitivement les habitations concernées.





Le 31 août 2018 : départ d'Aline Pierson

Aline Pierson, en poste à l'accueil de la mairie d'Argancy depuis le 20 août 2007, est détachée vers une autre administration.

La municipalité lui souhaite pleine réussite dans la nouvelle orientation qu'elle a choisie.

A vos agendas

Repas des anciens

Dimanche 25 novembre 2018 à 12 heures à la salle des fêtes d'Argancy

Une invitation personnelle vous parviendra ultérieurement



Frère Dominique quitte Argancy

Sympathique manifestation le 2 septembre en mairie

Pendant plusieurs années, Frère Dominique s'est employé à la sauvegarde du patrimoine d'Argancy en s'investissant sans compter dans la remise en état de l'ancien couvent des sœurs de Sainte Chrétienne, appelé aujourd'hui cité Marcel Van, occupée par la Fraternité des Missionnaires de l'Amour de Jésus.

Il a aussi contribué à la mise en valeur du puits du Sacré Cœur.

Il était parfaitement intégré dans la vie villageoise et participait aux nombreuses manifestations associatives dont « Noël sur la place » organisé par l'interassociation où il donnait ce jour là, la possibilité à chacun de découvrir la chapelle du couvent avec sa crèche.

Homme de contact, il a su insuffler aux jeunes qui fréquentaient la cité Marcel Van et à tous ceux qui avaient le plaisir de le croiser, certaines valeurs.

Il a aussi enseigné quelques années, la religion aux enfants du groupe scolaire où il était fort apprécié et présidé à de nombreuses messes en l'église Saint Laurent.

Pour le remercier de cette implication sans faille, la municipalité a tenu à lui offrir une toile en souvenir de son passage à Argancy et des lieux qu'il a occupés jusqu'à fin août 2018, laquelle a été réalisée par Vincent Vitrano, artiste peintre de Rugy.

La municipalité lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle





Groupe scolaire

... juste avant les vacances d'été

Les larmes de Lisa

Le mardi 15 mai au matin, les classes de CP/CE1 de Mme Thomas-Renouf, de CE1/CE2 de Mme Tazi-Zerbin et de CE2/CM1 de Mme Juret, se sont rendues à Metz, à la salle Braun, pour assister à une représentation de la pièce de théâtre "Les larmes de Lisa"; l' histoire d'un savant fou qui visite toutes sortes de planètes plus folles les unes que les autres, dans son vaisseau "spécial". Les élèves ont apprécié le fait de se retrouver face à un vrai comédien, ils ont pu observer de près les décors, et même participer au spectacle (chants, dialogues avec le personnage,...). Une matinée très agréable pour tous.



Semaine du jardinage

Les élèves ont participé également à la semaine du jardinage. Ils ont révisé leurs leçons sur les plantes et les écosystèmes en pratiquant dans une jardinerie. Ils ont tous apporté à leur domicile une belle plante pour se rappeler que la nature est importante et qu'elle doit être préservée!









Champions de golf

Pour la deuxième année consécutive, les élèves du CM2 ont bénéficié d'un cycle de golf. Celui-ci est le sport individuel le plus pratiqué au monde avec plus de 90 millions de golfeurs!

Même s'il s'agit simplement d'envoyer une balle dans les trous successifs d'un parcours avec des clubs en un minimum de coups, le golf est un sport extrêmement complet qui allie activité physique, précision, concentration et stratégie.

Les élèves se sont d'abord entraînés pendant plusieurs séances pour acquérir les bons gestes et travailler la maîtrise de soi. Ils ont eu en plus, la chance de participer à deux événements importants : la promotion de la Ryder Cup 2018 à Metz où ils ont montré au public leurs techniques dans divers ateliers, et, surtout, au tournoi de la Mirabelle d'Or à la Grange aux Ormes. Là, ils ont affronté d'autres classes de la région messine lors d'un vrai parcours.

Après une terrible attente lors de la proclamation des résultats, ils ont sauté de joie : ils avaient gagné ! La coupe dans les bras, ce furent des cris, des pleurs, une véritable liesse s'était emparée de tous les élèves. Un vrai bonheur!

Félicitations aux champions!





Groupe scolaire

A la découverte de notre patrimoine : Bitche

La classe du CM 2 est allée visiter la citadelle de Bitche car celle-ci reflète bien le conflit de 1870 qui a fait que nous sommes devenus Allemands jusqu'en 1918.

« Nous avons assisté à un récit militaire mis en scène dans les souterrains et casernes pour revivre le siège de 1870. Les sons, les images, l'ambiance,... tout nous plongeait dans les terribles combats qu'a connus la citadelle. C'était passionnant. »

L'après-midi, la classe a découvert l'étang du Hasselfurth par la pause repas, et une promenade à l'ombre de la végétation. Comme il faisait très chaud, quelques courageux se sont rafraîchis à la plage!







Olympiades 2018



Cette année encore, les élèves de l'école élémentaire ont participé à des olympiades pour clôturer l'année scolaire.

Répartis en équipes de 9 élèves de toutes les classes, ils se sont affrontés dans divers ateliers sportifs. Chacun à leur niveau, ils devaient faire preuve d'adresse, de tactique, de force physique ...

Cette journée a été fort appréciée. Tous les participants ont été récompensés par l'intermédiaire de la coopérative scolaire.

Les vainqueurs de cette année : l'équipe des "Warriors" avec Emma et Abel (CP), Shanée et Célia (CE1), Yliès et Eva (CE2), Johann (CM1), Elise et Justin (CM2).

Voyage à Paris

Pour terminer leur scolarité à l'école élémentaire, les élèves du CM2 se sont rendus pour une journée, en TGV, à Paris.

Ils ont découvert le Louvre. Ils sont partis à la découverte de très nombreuses œuvres du patrimoine français et même mondial. Naturellement, la Joconde mais beaucoup d'autres choses : des statues antiques, des tableaux de toutes les époques, des bijoux... La liste serait trop longue car le bâtiment est déjà en soi une œuvre d'art!

Les élèves sont allés à la découverte du jardin des Tuileries et ont rejoint, à pied, la Tour Eiffel. Très courageux, ils ont gravi toutes les marches qui les menaient jusqu'au deuxième étage, d'où ils ont étudié les vues magnifiques sur la capitale, à la recherche des monuments les plus célèbres.

Pour se reposer de cette montée, ils ont ensuite pris le bateau mouche pour naviguer sur la Seine : une découverte de Paris au fil de l'eau! Et en prime, une vue magnifique sur, entre autres, Notre Dame et la Tour Eiffel. Ils ont remonté une partie des Champs Elysées pour admirer l'Arc de Triomphe.

Pour terminer, pour vivre comme de vrais parisiens, c'est en métro qu'ils ont rejoint la gare après une journée bien remplie!

Vraiment de très bons souvenirs...



Le Louvre



Le transport, lors des sorties scolaires, est financé par la commune.



Tour Eiffel



Jardin des Tuileries



Cour du Palais Royal avec les Colonnes de Buren

Groupe scolaire

Le 3 septembre 2018: rentrée des classes à l'école primaire



une tradition à Argancy

En complément des dépenses obligatoires d'équipement et de fonctionnement dans les écoles primaires, la municipalité participe à l'achat des fournitures scolaires à hauteur de 50 € par enfant, dans le but de réduire le budget de rentrée des

Le renouvellement des petites fournitures en cours d'année scolaire reste, quand à lui, à la charge des parents.

> « Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison. >>

> > Victor Hugo

Effectifs 2018

Elémentaire

Mme Thomas-Renouf: 14 CP/7 CE1 Mme Cuzzocrea : 10 CE1/11 CE2 7 CE2/14 CM1 Mme Juret: Mme Gobet - directrice : 6 CM1/15 CM2



La rentrée des classes en maternelle s'est faite en douceur.





Classe des moyens et des grands



Classe des petits et des moyens

Effectifs 2018

Maternelle

• Mme Dorn: 25 élèves

19 petits, 6 moyens

• Mme Selles - directrice : 23 élèves

17 grands, 6 moyens

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est géré par le CIAS de la rive droite 2 rue des écoles - Trémery Tél : 03 87 40 12 00

Retrouvez les activités et le programme des centres aérés sur le site internet du CIAS: www.cias-rivedroite.fr

Centre aéré de la Toussaint

Le centre aéré est organisé à Ennery dans les locaux de la Boîte à Couleurs.

- Du lundi 22 octobre au vendredi 26 octobre 2018
- Du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018 Attention le 1^{er} novembre étant férié, il n'y a pas de centre aéré ce jour là.

Inscription à la journée complète avec repas.

Bibliothèque



Horaires d'ouverture

Mardi: 15h30-18h00 Mercredi: 14h00-19h00 Vendredi: 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy

Exposition de l'atelier graff d'Argancy

Tout l'été, la bibliothèque s'est mise à l'heure des cultures urbaines en exposant les œuvres de l'atelier graff d'Argancy mis en place par Justin Lesage et Familles Rurales.



Cercle de lecture de Liliane

Le cercle de lecture reprend ses activités. Attention, le jour de rendez-vous a changé et le groupe se retrouvera désormais le mardi.

Prochains cercles:

- Mardi 9 octobre 2018
- Mardi 6 novembre 2018
- Mardi 18 décembre 2018

Une semaine avec Axelle

Dans le cadre du stage d'observation pour les élèves de troisième, Axelle est venue participer à la vie de la bibliothèque.

Au cours de cette semaine, elle a été initiée à la plupart des tâches techniques et matérielles qui suivent la réception de nouveaux documents. Elle a suivi « le circuit du document » de l'inscription à l'inventaire, jusqu'au classement sur les étagères.



E.I.M.D.

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse 8 rue du Château - Ennery

Tél: 03 87 71 89 20

Courriel: ecole.intercommunale.musique.danse@orange.fr



1er prix pour Vents d'Est

Vents d'Est fait partie de la confédération musicale de France et doit, à ce titre, se soumettre régulièrement au jugement de ses pairs sous forme d'un concours de niveau national. Ce concours s'est tenu cette année à Bouzonville les 27 et 28 mai 2018.

Vents d'Est a assuré brillamment sa prestation en obtenant un premier prix dans la catégorie première division.





Enseignements

Musique - Danse - Chant

- Dès 4 ans : éveil musical et éveil danse classique
- Dès 6 ans : formation musicale, accordéon, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, violon, chant, danse classique et modern jazz
- Ateliers chant et musiques actuelles, ensemble junior, harmonie intercommunale Vent d'Est

Tous les professeurs sont diplômés d'Etat et l'école est affiliée à la confédération musicale de France.

Infos pratiques

Les inscriptions à l'école de musique se poursuivent jusqu'au 15 octobre.

Retrouvez toutes les informations sur l'école sur le site internet : https://eimd-ennery.jimdofree.com

Prochaines manifestations

- Commémoration du 11 novembre à Trémery
- Célébration du 40° anniversaire de l'orchestre les 17 et 18 novembre dans la salle intercommunale de Flévy-Ennery, avec la participation des harmonies de Talange et Cattenom.

Découverte

Continuons à promouvoir nos associations!

A chaque numéro trimestriel, vous avez pu découvrir successivement, les associations qui animent nos trois villages.

Chacune a pu s'exprimer selon des critères donnés et chacune a utilisé, à bon escient, la page qui lui était dédiée.

La municipalité souhaite continuer à leur donner la parole à tour de rôle, selon l'ordre qui avait été établi antérieurement par tirage au sort.

Le trimestre prochain, c'est donc le C.Y.V.M. qui aura le privilège d'inaugurer cette nouvelle rubrique, qui sera désormais intitulée non plus découverte mais : les associations et vous!

Précisions suite à l'article paru dans le bulletin 92 - page 30 :

Ce ne sont pas 9 mais 10 associations qui composent l'Interassociation : Argancy-Pétanque, l'Union Sportive d'Argancy, les Bootleggers, l'Amicale de Pêche d'Olgy, le Tennis-Club, Familles Rurales, l'ACP d'Olgy, Rugy-Loisirs, Loisirs et Partage, l'Ecole Buissonnière d'Argancy.

Police municipale



Opération Tranquillité Vacances Partez en toute sérénité

Un été somme toute assez calme. Même si tout le monde ne respecte pas la tranquillité d'autrui, comme chacun le souhaiterait, aucun problème majeur n'a été signalé.

Il fait bon vivre à Argancy.

Les habitants d'Argancy sont les plus demandeurs dans le cadre de « l'Opération Tranquillité Vacances ». Celle-ci est réalisée gratuitement tout au long de l'année et tout particulièrement pendant la période estivale.

126 demandes nous sont parvenues en 2017 et au 1^{er} août 2018, 75 demandes ont déjà été enregistrées, (courtes et longues durées).

Le formulaire est à télécharger sur le site de la commune: www.argancy.net (rubrique vivre à Argancy/infos/ tranquillité vacances).

Vous pouvez également le retirer en mairie.

Police municipale 06.08.37.12.05

Continuons ensemble à lutter contre la délinquance afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publique.

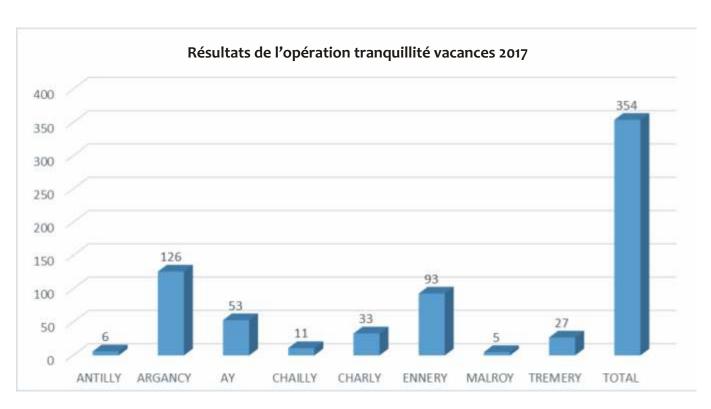
Vous pouvez désormais nous autoriser à transmettre le formulaire à la gendarmerie pour encore plus de surveillance. Celui-ci a été modifié en conséquence.

C'est bien souvent vos renseignements qui permettent de diriger notre axe de travail et nos efforts de surveillance. Pour exemple : au mois de mai 2018, deux jeunes filles moldaves nous sont signalées à pied dans le lotissement du Stade. Retrouvées rapidement et ne pouvant justifier leur présence, elles sont remises aux gendarmes. Après vérifications, les deux jeunes mineures, sans domicile fixe déclaré, sont placées au Centre Départemental de l'Enfance à Plappeville.

Sans ce renseignement et sans l'intervention rapide de la police municipale, il est très probable que des cambriolages ou vols divers auraient été commis.

Notre collaboration est primordiale.

Pascal HOELTER Chef de Service



Participation citoyenne

(Cf: bulletin 92 p. 26)

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le 14 juin concernant la démarche de « participation citoyenne », une liste d'inscription a été ouverte en mairie.

Les personnes qui souhaiteraient devenir référents pour leur quartier peuvent encore se faire connaître auprès du secrétariat de mairie, la clôture de cette liste n'intervenant qu'au 31 octobre prochain.

Passée cette date, une réunion d'information entre les référents et la Gendarmerie sera organisée en prévision de la convention finale à établir entre la mairie, les référents et les autorités compétentes.



A savoir

Réorganisation des services fonciers

Afin de simplifier et d'améliorer l'accès des particuliers et des professionnels aux services fonciers, la direction départementale des Finances Publiques de la Moselle a entrepris une réorganisation des services.

- Pour les questions relatives aux locaux d'habitation et la délivrance des documents pour les particuliers
- Pour les questions relatives aux locaux professionnels
- Pour la gestion du plan cadastral (PTGC : Plan topographique et Gestion Cadastrale, à partir du 1^{er} novembre 2018)

Ces services sont regroupés à l'adresse ci-contre (n'oubliez-pas de préciser le service souhaité):

Centre des Finances Publiques 8 rue des Clercs BP 91051 57035 METZ CEDEX01

Horaires de réception :

De 8H40 à 12H et de 13H30 à 16H

du lundi au vendredi, sauf mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

Tél: 03 87 55 88 36

Tél cadastre : 03 87 55 81 45 (à partir du 01/11/2018)

Courriel service foncier des particuliers et des professionnels :

sip.metz-accueil@dgfip.finances.gouv.fr

Courriel cadastre:

ptgc.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Nouvelles installations

Apicultrice

Clotilde PEULTIER

7 Place Anne de Méjanès 57640 ARGANCY

Tél. 06.05.35.30.16

Mail: toujours.cp@hotmail.fr

Site: https://clotildepeultier.wixsite.com/apicultrice

Productrice de miel de fleurs de printemps et d'été et de pâte à tartiner miel et noisettes

Ecole privée Marcel Van

(Ecole catholique hors contrat)

L'école accueille 3 niveaux :

- CP: classe de M^{lle} Marie Charrayre.
- CE1/CE2: classe de Mme Anne Nester, directrice de l'établissement.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme Sophie de Gastines, secrétaire de l'Association École Marcel Van :

Tél: 06 61 25 54 49

Courriel: ecolemarcelvan57@gmail.com

Site internet: https://ecolemarcelvan57.wordpress.com/

Environnement

Opération défi famille « zéro déchet »

Réduire les déchets non recyclables, et si on osait en parler!

Pour commencer, osons évoquer quelques chiffres un peu affolants, histoire d'essayer d'attirer l'attention :

390 kilos d'ordures ménagères par an et par habitant, ce qui veut dire des décharges, des déchetteries, des incinérateurs polluant de manière conséquente, la chaîne alimentaire perturbée, des oiseaux, des insectes, des mammifères qui meurent par milliers, des émissions de gaz à effet de serre, de la malbouffe à gogo et des milliards, 14 par an, pour gérer les déchets...

Là, à ce stade, il faut arrêter cette énumération, ça risque de devenir très pénible. Et oui, on n'aime pas quand on nous met le nez dans notre mmm...! Restons poli et pédagogue. Reprenons.

Quand on nous met le nez dans nos incohérences, nos habitudes, nos contradictions: c'est bien le sujet, nous voulons tous (et le rédacteur du jour le premier, il n'est pas mieux que les autres) un environnement sain, protéger la nature, faire attention à sa petite santé mais que ce soit les autres qui s'activent pour lui et surtout ne rien savoir avec l'argument choc qui est de dire que ce n'est pas à son petit niveau que l'on peut faire changer les choses... C'est la faute aux industriels, aux politiques, aux décideurs, aux voisins, aux agriculteurs...

Surtout ne rien voir ni sentir. Alors, enterrez moi ces tonnes de déchets qui vont polluer insidieusement mais sûrement ou alors brûlez-moi tout ça loin de chez moi! La fumée ça part on ne sait où...

C'est tellement plus simple! En fait, cela ressemble à la politique de l'autruche... et encore, quand ce volatile

enfouit son cerveau, c'est qu'il craint un danger donc le perçoit! En ce qui nous concerne, je ne suis même pas certain que l'on en soit à percevoir le risque et à craindre nos comportements. C'est dire...

Alors, que faire?

Et si on partait du principe qu'il y a du bon à réduire ses déchets, qu'en adoptant des mesures aussi petites soientelles que nous multiplions par des centaines voire des milliers, les choses pourraient s'inverser ou changer et devenir en adéquation avec ce que nous voulons finalement tous, consciemment ou inconsciemment : limiter la casse, profiter de la vie, préserver la nature.



Un incinérateur parmi tant d'autres!

Enfouissement des déchets : on peut faire mieux comme paysage!



Site d'enfouissement des déchets : tout ce qui est déposé dans la poubelle « normale » termine dans un site comme celui-ci ou dans un incinérateur.

Pensez au tri!

En décharge ou dans la nature, un emballage en plastique met 400 ans pour se décomposer, une bouteille en verre 4000 ans!

Pensez au compost

Les déchets alimentaires non triés partent également à l'enfouissement. Ces matières organiques sous l'effet conjugué de leur fermentation et des eaux de pluie, produisent des lixiviats. Ces « jus » sont très polluants et doivent être traités avant leur rejet en surface. Il est donc utile d'opter pour le compostage domestique!

Veni, vidi... pas encore VICI... mais, CONVAINCU! (Je suis venu, j'ai vu, pas encore vaincu ...)

En fait il y a des gens qui ont des idées et pas très loin de chez nous. C'est le cas de Mme Lorraine Fischer, ambassadrice du tri et de la réduction de déchets qui a été à l'initiative d'un programme de prévention des déchets établi par la communauté de communes Rives de Moselle. Des volontaires des communes se sont réunis avec l'objectif de réduire de 20 % en quelques mois (de mars à juin) les déchets des familles.

Pour aider ces familles dans ce défi « zéro déchet » cinq ateliers ont été proposés : compostage, paillage et jardinage, cuisine zéro déchet, cosmétiques et produits ménagers faits maison et même couture (ça c'est l'atelier qui fait peur!).

Curieuse, notre famille s'est inscrite et a suivi le programme.

Au début, on peut se demander ce que l'on fait là et ce que l'on va bien pouvoir changer dans notre quotidien sans que ce soit fastidieux, rébarbatif, compliqué, en fait pénible.

Mais pourtant, que cette aventure a été sympa au-delà des conseils donnés par ces ateliers. Une nouvelle dynamique de solidarité, d'entente entre les familles, des échanges d'idées, une espèce d'économie parallèle s'est mise en place avec un réseau, des fournisseurs locaux, etc. On reprend la main, on se réapproprie la vie quotidienne, la façon de consommer. Nous ne consommons plus des marques mais des produits bruts et sains, sans additifs, colorants ou diverses cochonneries addictives (et on sait de quoi on parle!).

De plus, le défi a été largement positif puisque les familles ont réduit de 30% leurs déchets.





En fait, réduire ses déchets consiste souvent en des gestes simples et pratiques à portée de tous...

Ce qui est certain, c'est que chacun peut faire comme il le sent, à son rythme, avec ses possibilités, en fonction de son cadre de vie. Chacun peut faire sa part pour reprendre l'histoire du colibri de Pierre Rabbi.

Le sujet du jour n'est pas de dire ce qu'il est bon de faire ou de ne pas faire dans le domaine, ni de juger, ni de convaincre (ce serait super, mais...), mais juste de sensibiliser, de faire part d'une expérience légitimée par l'auteur du jour, n'étant lui-même à l'époque, pas vraiment à l'écoute du problème des déchets et surtout grand réfractaire devant l'éternel à tout changement à la maison!

Et ben alors, on fait quoi maintenant avec tout ça, on continue à s'en moquer ? On se complaît à penser que ce sujet fait partie d'une mode écolo, on regarde les intégristes du zéro déchet bricoler dans leur coin, ébahis de leur découverte ? On prend une petite décision pour la réduction des déchets... Pour se donner bonne conscience ou par conviction, peu importe, c'est toujours mieux que de faire le moine contemplatif ou l'opposant systématique.

Et pourquoi, ne proposerait-on pas à ceux qui ont envie d'en savoir plus sur cette expérience et sur le zéro déchet, d'en parler dans notre commune?

Osons, osez et si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une petite feuille sera disponible à l'accueil où vous pourrez inscrire vos coordonnées et la mairie s'engage à organiser une réunion d'information, d'échanges, de causeries entre gens sympas!

A vous de voir

Et encore merci à Mme Lorraine Fischer pour cette initiative!

Famille Arnoux Référente sur Olgy



Un artiste lorrain par bulletin

Françoise Nyssen, Ministre de la Culture, a présenté en mars, un plan intitulé « la culture près de chez vous » pour irriguer les territoires les moins dotés en matière culturelle et artistique.

La Moselle fait partie des 7 départements français prioritaires, qualifiés de « zone blanche du service culturel ».

Pour apporter notre pierre « municipale » à l'édifice, car les droits culturels ne sont pas accessoires, nous avons décidé de vous proposer chaque trimestre un artiste lorrain, connu, reconnu et apprécié dans le monde entier par les plus grands historiens d'art. Ce trimestre, nous évoquerons Georges de la Tour et, exceptionnellement pour ce bulletin, l'actualité nous donne l'occasion de nous féliciter du succès remporté par un 2° artiste, on ne peut plus local, puisqu'il s'agit d'un enfant d'Argancy, Georges Zannol, plus connu sous son nom de street-artiste ZAG qu'il cosigne avec SIA, avec qui il travaille en duo.

Georges de la Tour

Ce peintre né en 1593 à Vic-sur-Seille, est présent dans les plus grands musées du monde, parce qu'il est l'un des maîtres de la couleur et du clair-obscur.

Il peint des sujets bibliques classiques, mais aussi la réalité comme une servante, une vieille femme ou un tricheur - ce qui en fait un précurseur.

La diseuse de bonne aventure, un de ses tableaux le plus célèbre, est presque une pièce de théâtre, avec une forte charge psychologique. Regardez de près la variété des sentiments exprimés par les différents personnages!

Vous verrez comment le peintre porte à un paroxysme inégalé, l'opposition entre candeur et astuce, jeunesse et vieillesse, beauté et laideur.

En général, le peintre choisit de nous montrer ses sujets, en pied ou en buste, avec un pinceau attentif au détail réaliste, prenant plaisir à faire chatoyer une étoffe, à décrire une broderie, à rendre l'éclat d'un bijou ou d'un regard. Georges de la Tour est aussi bien un peintre de la lumière du jour, que de la flamme de la nuit.

Nous avons la chance de pouvoir mieux le connaître au travers de deux expositions que nous vous encourageons à voir dans notre région:

- Au musée Georges de La Tour de Vic sur Seille jusqu'au 16 décembre 2018, qui prend cet été un virage carrément numérique : la visite vous permettra entre autres, de vous plonger dans les œuvres du maître de façon totalement inédite. Ainsi grâce à la réalité virtuelle, vous vous rendrez dans l'atelier du peintre qui vous expliquera son travail de création.
- Au musée des Beaux Arts de Nancy,
 où vous aurez la chance de voir « la
 femme à la puce » car aucune
 reproduction ne pourra jamais vous rendre l'émotion

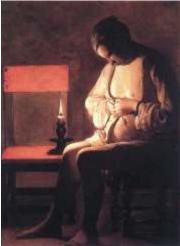
dégagée par l'œuvre originale.



La diseuse de bonne aventure Metropolitan Museum of Art - New York (Galerie 634)



Saint Jean Baptiste dans le désert Musée de Vic sur Seille



La femme à la puce Musée des beaux arts de Nancy

Zag & Sia

Zag (Georges Zannol) a grandi à Argancy où résident ses parents, et a étudié aux beaux arts de Metz

A Argancy, nous pouvons découvrir certaines de ses œuvres, dont la dernière se situe sous le pont qui mène à la base nautique d'Olgy.

Son travail a évolué au fil des ans, notamment à partir de son association avec Sia, qui lui a d'abord servi de modèle et avec qui il collabore depuis 4 ans.

Une de ses fresques (La Morlaisienne) figure parmi les 15 œuvres de street art les plus réussies dans les escaliers du monde entier. Ce classement a été réalisé par un site international spécialisé (Art, Design, Sciences Humaines « Bored Panda »), et a fait le buzz sur les réseaux sociaux, avec plus de 600 000 vues!

L'escalier est un des domaines de prédilection du duo, qui fut remarqué pour son identité romantique et poétique, peu fréquente dans l'art urbain.

Aujourd'hui, il est possible d'apprécier l'une des dernières créations de Zag et Sia dans les escaliers de l'Arsenal à Metz, sélectionné pour le programme Constellations. Il s'agit de la célèbre œuvre de Gustave Klimt « Le Baiser ». A Paris, ils s'étaient inspirés d'un classique de la culture française « La liberté guidant le peuple » d'Eugène Delacroix en mettant en évidence, outre leur maîtrise technique, l'importance du jeu de perspective de l'escalier.

L'interprétation des sujets, le choix des artistes et le partipris dans la réalisation des œuvres font de Zag et Sia, un duo singulier dont la postérité nous dira le devenir (souhaitons-lui le succès de Georges de la Tour!). En attendant, leur mérite est de mettre à la portée du plus grand nombre, des œuvres plus difficilement accessibles et accessoirement, de nous donner l'envie de découvrir ou redécouvrir les originaux.









Urbanisme

Déclarations préalables et permis de construire délivrés du 29/06/2018 au 23/08/2018



Déclarations préalables déposées

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
Carizey Marie-Josée	20 rue des Bleuets à Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures et porte d'entrée.
Louche Josyane	1 rue des Roses à Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures et porte d'entrée.
Reymond Christophe	8 rue Jeanne d'Arc à Argancy	Ravalement de façade
Dehondt Maxime	19B rue des Chardonnerets à Argancy	Remplacement des fenêtres, réouverture de fenêtres existantes, réfection de la toiture du garage (toit plat) rehausse de la dépendance et toiture plate.
Bassan Laurent	17 rue de la Crouée à Argancy	Abri de jardin
Mairie	31 rue de Metz à Olgy	Ravalement de façade
Lepers Benjamin	3 rue des Cerisiers à Rugy	Piscine
Dalla Pietra Carlo	15 rue des Chardonnerets à Argancy	Clôture
lgel Marie	4 rue des Tilleuls à Argancy	Toiture
Lavatelli Monique	3 Impasse du Ruisseau à Olgy	Changement de la porte d'entrée, des volets et d'une fenêtre.
Wrobel Olivier	2 rue de la Maréchalerie à Olgy	Ravalement de façade et isolation thermique extérieure.
Bauchat Jean-Paul	1 rue en Chemée à Olgy	Obturation d'une porte à l'arrière de la maison et pose d'une fenêtre.
Malara Jean	9 rue des Lilas à Argancy	Peinture sur muret
Pierson Alexandre	14 rue des Pêcheurs à Argancy	Réfection de l'enduit du mur d'enceinte
Gouy Kévin	2 rue de Chailly à Rugy	Piscine
Busch Myriam	14 rue de la Chapelle à Olgy	Ravalement de façade

A savoir

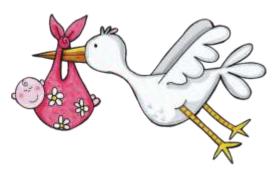
Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ex : ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

Etat civil

Naissances

Célestine Betard née le 25 juillet 2018





Mariages

Mélissa Etienne et Kevin Bird mariés le 8 septembre 2018 Jennifer Corso et Francesco Liberti mariés le 14 septembre 2018 Isabelle Moinard et Xavier Goujon mariés le 29 septembre 2018

Pacs

Heini Toivonen et Jérôme Douay, pacsés le 2 juillet 2018

Décès

Nicole Lallier décédée le 16 juillet 2018



Garde des médécins Tél: 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél: 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél: 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel. N'hésitez-pas à le consulter.





Octobre

5	Assemblée <mark>générale</mark>	Ecole Buissonnière
7	6 heures de Metz-Olgy	CYVM
14	Challenge de l'Europe	CYVM
31	Halloween	Ecole Buissonnière

Novembre

4	Bourse aux jouets/puériculture	Ecole Buissonnière
11	Armistice 1918	Municipalité
17	Soirée de gala	CYVM
24	Soirée Beaujolais	Argancy Pétanque
25	Repas des anciens	Municipalité

Décembre

8	Téléthon	Argancy Pétanque
17	Assemblée générale	Argancy Pétanque
23	Fête de Noël	Interassociation

Don du sang

20 novembre 2018 - 16h/19h Salle polyvalente de Flévy Association des donneurs de sang de la rive droite



Centres aérés de la Toussaint

- Du 22 octobre au 26 octobre
- Du 29 octobre au 2 novembre (sauf le 1^{er} novembre férié)

Inscriptions: CIAS de la Rive Droite www.cias-rivedroite.fr

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès 57640 ARGANCY

Tél: 03 87 77 83 21 Fax: 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr www.argancy.fr





Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.

